

Sujet :[INTERNET] enquête publique Crosville la Vieille

Date :Wed, 28 Oct 2020 11:35:14 +0100 (CET)

De :Chaudet Philippe <>

Pour :pref-projet-mdacrosville@eure.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Veillez trouver en pièce jointe l'avis que nous souhaitons porter à votre connaissance quant au projet de maison des associations.

En restant à votre disposition,

Cordialement.

Mme et M. Chaudet

Mme et M. CHAUDET

27110 Crosville la Vieille

Objet : enquête publique « Maison des associations »

Crosville la Vieille,

Le 28 octobre 2020.

Monsieur l'Enquêteur,

Nous tenons, par le présent courrier, à partager nos réflexions quant au projet de « Maison des associations ».

Comme vous avez pu le constater lors de vos venues, Crosville est une commune rurale dont les seuls services au public sont la mairie et l'école élémentaire. Quelques associations existent. Certaines, comme les clubs de ball-trap et de chasse, ont leur propre structure, route de Louviers. Les autres utilisent les actuels locaux communaux mis à leur disposition. Le « club photo » a ainsi emménagé dans l'ancien préfabriqué scolaire, vacant en 2017 après une mesure de fermeture de classe. Le second préfabriqué est parfois utilisé par le Comité des fêtes, « As de chœur » (restauration de l'église) ou les « souliers crosvillais » (association des randonneurs). Le « Club Saint Martin » (anciens) ne se réunit plus depuis plusieurs années. L'association des parents d'élèves (« Enfants d'Epévicros »), bien que son Président y réside, ne siège jamais à Crosville.

Notre village a besoin de retrouver dynamisme et attractivité notamment par sa vie associative. Il est indéniable qu'une structure moderne et accueillante peut y contribuer. Nous comprenons la volonté municipale mais sommes en profond désaccord sur les choix et les actions, et ce depuis septembre 2013, période de rédaction du PLU.

Comme nous l'évoquions, les associations sont le terreau de la vie communale. Leurs activités, régulières ou non, créent du lien dans la population. Pourquoi donc excentrer l'infrastructure qui leur est destinée ? Les préfabriqués communaux ont plus d'un demi-siècle, sont amiantés, énergivores, obsolètes... Leur déconstruction libèrerait un espace suffisant à la création d'un bâtiment moderne et accueillant, au cœur de notre commune. Le terrain communal est clos, équipé pour les activités des plus jeunes sans les risques inhérents à la circulation routière (telle celle sur la D840, à l'entrée de Crosville). Mairie et école sont attenantes. Les réseaux et le stationnement sont déjà présents. Les coûts seraient moindres et la réalisation répondrait sans doute aux attentes des Crosvillais.

Mais, quelles sont-elles, ces attentes ? L'équipe municipale travaille sur un projet d'une dimension matérielle et d'une importance financière non négligeables sans jamais avoir consulté l'ensemble de la population du village sur ses besoins. La procédure d'expropriation est un choix

brutal qui ne se justifie que par l'obstination d'élus à ne pas envisager d'autres possibilités d'implantation. Or est-on réellement à l'écoute des administrés ?

En juin 2014, Monsieur le Maire, à notre demande, s'était entretenu avec les riverains de la rue du Val Saint Martin, pour leur présenter ce projet. Il s'était engagé à les recevoir régulièrement. Il ne l'a fait qu'en 2019, répondant à notre volonté d'entrevue. Une démarche transparente et démocratique de sa part eut été alors d'inviter l'ensemble des concitoyens en mairie pour présenter ce projet et écouter les arguments de chacun.

Dans son argumentaire, Monsieur le Maire insiste sur les capacités de la commune à absorber un tel investissement. L'estimation financière du projet pourrait, comme cela arrive souvent, être revue à la hausse par des imprévus. Monsieur le Maire envisageait une dépense de 1 300 000€ en 2017. Celle-ci est déjà bien réévaluée. Les études préalables (géologiques, acoustiques) ont-elles été réalisées ? Si non, cela s'ajoutera à l'estimation...

A-t-on également mesuré l'impact de la gestion (locaux et espaces verts) sur le budget communal des années à venir ? Les élus crosvillais capitalisent pour cette construction depuis longtemps et semblent oublier l'aménagement ou l'entretien du foncier existant (mise aux normes de la mairie et de l'école pour l'accueil des personnes à mobilité réduite par exemple). La gestion de notre commune ne doit pas être freinée, voire handicapée, par celle de sa salle polyvalente. La situation sanitaire et économique à venir du fait de la pandémie Covid présage des moments difficiles à passer. Elle risque d'avoir un impact sur les activités de loisirs et les ressources des ménages crosvillais. Il ne faut pas le négliger avant de s'engager dans des investissements aussi conséquents.

D'ailleurs, la structure est-elle adaptée à la population d'un village de six cents habitants ? Élargissons notre champ de vision aux communes environnantes. La salle du Haut Phare, au Neubourg, a une capacité d'accueil de trois cents personnes. Aurions-nous plus d'associations et d'administrés que notre voisine neubourgeoise ? La commune d'Iville, elle, investit également sur un bâtiment aux dimensions importantes. Or celui-ci, à l'opposé du nôtre, sera résolument moderne et orienté vers le Développement Durable (panneaux photovoltaïques, gestion des eaux pluviales). Le choix crosvillais d'un lieu excentré imposera lui davantage l'usage de véhicules automobiles avec les désagréments et l'impact carbone associés.

Comme vous avez pu le lire, nous désapprouvons vivement ce projet qui nous semble mal implanté, disproportionné, sans ambition écologique et au coût trop important. Générateur de dissensions alors qu'il devrait fédérer l'enthousiasme de la population crosvillaise, celui-ci mériterait une profonde refonte de la part de notre Conseil municipal.

En vous remerciant de l'attention apportée à ce courrier, recevez, Monsieur l'Enquêteur, l'expression de nos cordiales salutations.

Marie-Noëlle et Philippe Chaudet

